

PARTICIPEZ A LA GESTION DE LA FORÊT COMMUNALE

→ REJOIGNEZ LA COMMISSION CONSULTATIVE LOCALE DE GESTION DE LA FORÊT DE NASSOGNE



Au niveau de notre commune de Nassogne, la forêt représente un patrimoine essentiel et remplit plusieurs fonctions (économique, écologique, sociale, touristique, culturelle, didactique...). Les discussions de ces derniers mois sur une proposition de gestion différenciée d'une partie de la forêt communale ont suscité beaucoup de questionnements, mais ont eu l'avantage d'amener de nombreux citoyens à s'intéresser à notre environnement forestier.

Au vu de cet intérêt, le Conseil Communal de Nassogne a décidé en sa séance du 27 avril 2017, de créer une Commission Consultative Locale de Gestion de la Forêt, destinée à :

- étudier les différentes préoccupations écologiques, économiques et sociales liées au développement de la forêt (communale et privée),
- recueillir les avis des différents partenaires,
- formuler des propositions de gestion,
- suggérer, favoriser et appuyer toute initiative qui contribue au développement durable de notre forêt.

L'ambition de cette Commission est de réunir les différents acteurs de la forêt nassogarde, de créer un espace structuré de dialogue et d'être une force de proposition vers les gestionnaires et les décideurs. De nombreux thèmes pourront être abordés, par exemple l'équilibre forêt-faune, l'attrait touristique, la gestion sylvicole et la filière bois, la conservation de la nature, la protection de l'eau...



Le Conseil communal fixera la composition de la Commission sur base des candidatures reçues et en veillant à la représentation la plus large possible (propriétaires forestiers privés, pépiniéristes, métiers du bois, environnementalistes, chasseurs, agriculteurs, éleveurs, issus du secteur Horéca, du tourisme, scientifique, citoyen motivé...).

→ **SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR CETTE COMMISSION, REMPLISSEZ CE FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR LE 15 OCTOBRE 2017 AU PLUS TARD.** IL EST PARTICULIÈREMENT IMPORTANT DE PRÉCISER SA MOTIVATION AINSI QUE SES COMPÉTENCES ET SON EXPÉRIENCE PAR RAPPORT AUX THÈMES DE LA COMMISSION.

Plus d'infos ?

Contactez Mme Bernadette SCHMITZ à l'Administration communale de Nassogne
084/22.07.48 - bernadette.schmitz@nassogne.be